



Les droits humains comme levier de performance des entreprises : une vision d'avenir éthique et stratégique

Tribune rédigée par des membres de l'Initiative Jeunes
de la CNCDH : Clémence Rebora Galeron et Myriam
Trocme
Septembre 2025

Ce rapport ne reflète pas une position de la CNCDH.
Il est l'expression du groupe de travail cité, membre de l'Initiative Jeunes.



Selon l'ONU, 86 % du travail forcé dans le monde a lieu dans le secteur privé. De nombreux scandales sur la production délocalisée (esclavage des Ouïghours, travail des enfants dans des mines africains, affaires sanitaires des exploitations sud-américaines) ont montré la nécessité d'une vue d'ensemble sur la chaîne de valeurs des entreprises, au-delà des frontières. La transparence des entreprises est en effet indispensable à la lutte contre ces abus de droits fondamentaux. L'effondrement du Rana Plaza en 2013 a été déterminant dans cette prise de conscience : abritant plusieurs ateliers de confection au Bangladesh, l'écroulement du bâtiment a causé la mort de plus de 1 100 personnes, révélant les conditions de travail inhumaines et le manque de responsabilité des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le drame du Rana Plaza a donné un élan nouveau à la « diligence raisonnable », principe directeur des Nations Unies relatif aux droits humains liés aux entreprises. Le devoir de vigilance, ensuite inscrit au Pacte Vert Européen à travers la directive CS3D (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*), imposait à un large panel de types d'entreprises d'identifier, anticiper, limiter et rendre compte des impacts négatifs de leurs activités, y compris à l'international.

Or, le 26 février 2025, la Commission européenne a présenté un ensemble de lois, dites « omnibus », visant à simplifier trois textes du Pacte Vert Européen, et notamment la directive CS3D, sur le devoir de vigilance des entreprises. Face à cet allègement, il est important de rappeler à quel point les droits de l'Homme doivent être une préoccupation centrale dans la réglementation française et européenne.

L'angle des droits humains a été peu abordé dans les débats autour de la simplification du Pacte Vert, malgré la gravité très actuelle des risques et de l'impact documenté de ces réglementations. Le droit à un environnement sain, le droit au travail et le droit à la dignité du travail sont des droits fondamentaux, qui se trouvent menacés par ces projets de simplification au niveau européen.

En tant que membres de l'Initiative Jeunes de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), nous avons été saisis par la résonance de cette actualité européenne avec nos travaux de recherche. Après avoir organisé plusieurs ateliers de réflexion autour du sujet, nous appelons

à une reconsidération urgente de ce sujet. Il est impératif de mobiliser une réflexion et une action collective pour articuler reprise de compétitivité européenne et responsabilité des entreprises quant aux droits de l'Homme partout où elles opèrent.

Délayer la responsabilité des entreprises de s'assurer que leur chaîne de production ne comporte pas de travail forcé ou de dangers pour l'Homme, c'est admettre que les droits humains de certains peuvent être suspendus le temps que les entreprises européennes croissent suffisamment. Réduire le champ d'application du devoir de vigilance, comme le demande cette révision, c'est admettre que les abus des droits fondamentaux dans certains des maillons de leur chaîne de valeur sont acceptables en dessous d'un certain chiffre d'affaires.

Effectivement, l'Europe a besoin de dynamisme économique et commercial. Les coûts du devoir de vigilance sont fréquemment dénoncés par les acteurs du privé. Il est bien nécessaire de conjuguer les deux préoccupations.

Ainsi, que cesse l'opposition binaire entre une Europe en quête de croissance et une Europe pionnière et engagée pour les droits humains. Que le débat progresse vers une intelligence collective capable d'exiger les deux, donc de protéger des droits humains. Dans une économie fragilisée, comment structurer des modèles économiques qui allient production juste et compétitivité ? Quelle entreprise du futur imaginer pour un développement éthique et économique ? Comment progresser vers un monde économique viable, en croissance, et respectueux des droits humains ?

À ce sujet, dans une note préliminaire à la proposition d'amendement, la Commission européenne rappelle la valeur du devoir de vigilance. Cette note fait bien état de l'utilité du devoir de vigilance « à travers la chaîne de valeur et le cycle de vie des produits et services ». Et, point notable de cet écrit, la Commission insiste sur le fait que cela « peut être vecteur de bénéfices conséquents pour les entreprises ; et prendre la forme de gains d'efficacité »¹. 240 scientifiques européens, dans une tribune à Euractiv, démontrent également que la responsabi-

1. Commission Européenne, Commission Staff Working Document, Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council amending Directives 2006/43/EC, 2013/34/EU, (EU) 2022/2464 and (EU) 2024/1760 as regards certain corporate sustainability reporting and due diligence requirements, 26 février 2025, p.1.

té des entreprises soutient leur performance.

Une intelligence pluridisciplinaire est aujourd'hui nécessaire pour réinventer l'entreprise du futur, allégée du mille-feuilles réglementaire, mais agile, juste et conforme aux traités internationaux. Afin de dépasser les paradoxes actuels, il est nécessaire de former un consortium de diverses disciplines, qui s'engage à imaginer une entreprise durable, compétitive et respectueuse des droits de l'Homme.

Nous rappelons en effet qu'il n'y aura pas de soutenabilité économique sans respect des droits humains et de l'environnement. Concilier l'impératif de compétitivité et les droits humains est possible et nécessaire. Liesbeth Enneking, chercheuse et professeure de *Corporate Responsibility and Sustainability* à l'Erasmus University de Rotterdam, rappelle que « *nous ne payons pas le prix entier pour un T-shirt ou un smartphone, nous laissons ce prix aux pays producteurs. Ce sont eux qui sacrifient leur environnement, ou leur temps, ou leur santé, ou leurs enfants pour nos T-shirts* »². Elle appelle elle aussi à un sursaut collectif, qui produise des réponses articulées par des chercheurs issus de disciplines différentes, par des juristes et par les entreprises elles-mêmes, et par la société civile.

En effet, un mouvement large et curieux sur ce sujet est nécessaire car il concerne également les travailleurs et consommateurs. Il appartient à chacun de s'informer lorsque cela est possible, et de consommer les biens et services conformément à des exigences sociales et environnementales. Les tendances de consommation pèsent dans les choix des entreprises : nos achats sont une opportunité de plaider pour une économie respectueuse des droits fondamentaux.

D'autre part, l'attractivité d'une entreprise pour les jeunes diplômés réside de plus en plus dans sa capacité à suivre une éthique, un engagement social, environnemental ou de gouvernance. Les jeunes sont en recherche de sens. Nous sommes acteurs d'un monde économique plus juste et appelons à plus de contribution et d'impact réel de la part des entreprises.

Si les normes se relâchent, il appartient donc aux

acteurs privés de maintenir un niveau d'exigence élevé en matière de protection des droits humains.

Fortes de ces constats, nous appelons chacun et chacune à se mobiliser en faveur d'une vision éclairée, qui sorte des clivages militants. Une vision qui s'émancipe des pressions posées par les lobbies et des conceptions binaires et polarisantes. Au contraire d'un sujet de niche, ces appareils de simplification impactent producteurs et consommateurs à tous les niveaux des chaînes de valeurs.

L'entreprise du futur doit par ailleurs s'inscrire dans un cadre pertinent établi par les responsables politiques. L'Europe et la France doivent rester exigeantes et appliquer leurs engagements internationaux. Les normes doivent être pensées de façon à ne pas freiner la compétitivité, tout en nivelant par le haut la responsabilité sociale et humaine des entreprises. Ces normes doivent encourager le respect des droits humains, l'innovation et la durabilité, tout en préservant la performance économique.

Les appliquer correctement requiert une adaptation des entreprises, par l'investissement, par la montée en compétence des services juridiques et RSE, par de nouvelles embauches formées et engagées sur les achats responsables. L'Union Européenne et les États doivent donner aux entreprises les moyens de soutenir ces adaptations opérationnelles, comme des incitations à l'innovation durable, des aides à la formation ou au recrutement d'experts, échelonnées à la taille et au chiffre d'affaires des entreprises.

En prouvant qu'un modèle économique durable peut être rentable, les responsables politiques et parties prenantes privées doivent créer un contexte où les entreprises peuvent prospérer tout en respectant des standards éthiques. Les entreprises doivent embrasser une culture de la responsabilité, des pratiques durables respectueuses des droits de l'Homme.

Il est du ressort de tous de catalyser cette vague de structuration et d'innovation durable : une volonté politique, une responsabilité des législateurs français et européens, une responsabilité de l'entreprise, une exigence du consommateur et du salarié, et un élan démocratique pluriel sur le sujet sont impératifs.

Nous sommes tous acteurs, par nos choix et nos engagements, pour progresser vers une responsabilité de l'économie envers les droits humains.

2. Liesbeth Enneking, 'Who do you think really pays for that 10 euro t-shirt?', *Erasmus Research Platform on Sustainable Business and Human Rights*, Erasmus University, Rotterdam, 30 janvier 2018. (<https://www.eur.nl/en/news/who-do-you-think-really-pays-10-euro-t-shirt>)

